

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

à Troyes, le lundi 21 juin 2021

RÉOUVERTURE DES VISITES AUX PATIENTS HOSPITALISÉS À PARTIR DU 22 JUIN 2021

Suite aux récentes annonces gouvernementales d'assouplissement des mesures sanitaires liées à l'amélioration de la situation...

Les visites aux patients hospitalisés sont de nouveau autorisées*, dans les conditions suivantes :

Nombre de visiteurs autorisés :

2 visiteurs maximum en même temps par chambre (que ce soit dans une chambre individuelle ou dans une chambre double)

• Jours et heures d'ouverture des visites :

Du lundi au dimanche de 12h à 20h d'une manière générale. Certains services peuvent proposer des horaires de visite plus larges : se renseigner auprès de la secrétaire médicale ou de l'équipe soignante.

- Respect des gestes barrières :
 - 1. Port du masque obligatoire par les visiteurs dès l'entrée dans nos locaux et par le patient (si son état le lui permet) dès qu'il reçoit ses visiteurs.
 - 2. Désinfection des mains avec solution hydro-alcoolique dès l'entrée dans l'établissement et dès l'entrée dans le service/chambre.

Et concernant l'accompagnement d'un patient venant pour une consultation ou un examen ?

Le principe d'un accompagnant par patient est maintenu.

Et concernant les accès à l'hôpital ?

Jusqu'au 30 juin, le rôle des points d'accueil sécurisés (exemple : tente sur le parvis du nouveau bâtiment d'hospitalisation) se limitera désormais à vérifier la bonne application des gestes barrières à l'entrée de l'établissement. Ces point d'accueil sécurisés seront ensuite levés le 30 juin. Après cette date, il demeurera essentiel et obligatoire que chacun continue à appliquer les gestes barrières (port du masque, hygiène des mains,...) dès l'entrée dans l'établissement (les totems de désinfection des mains restent en place).



Romain ALLARD

Tél.: 03 25 49 49 52 romain.allard@ch-troyes.fr

CENTRE HOSPITALIER DE TROYES - 101 avenue Anatole France - CS 20718 - 10003 TROYES CEDEX Tél. Standard : 03 25 49 49 49 - www.ch-troyes.fr

^{*} Sauf en unité de médecine Covid-19 où les visites demeurent interdites sauf exception sur avis médical.